

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 30 JUILLET 2007

PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS EXCUSES :

Mme ISENDICK

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DURAND, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Juin 2007,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

E M E T

- le vœu que le futur pôle judiciaire départemental soit basé à Saintes.

DECIDE

- d'approuver, dans le cadre de la construction de l'ensemble « Les Acacias » par l'Office Public Départemental des HLM de la Charente-Maritime, le projet d'acte de contre-échange entre la Ville de Royan et ledit organisme, par lequel la Commune cède gratuitement à ce dernier une parcelle de terrain cadastrée section AT 449, et reçoit en contre-échange les parcelles de terrains cadastrées section AT 417 et AT 447.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique qui sera reçu dans la forme administrative.

- d'émettre un avis favorable à la demande d'extension à de nouveaux jeux présentée par le Casino de Royan-Pontailiac à savoir :

. Texas Hold'em Poker : 4 tables

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2006.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Compagnie des Eaux de Royan pour le service de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2006.

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2005/2006

- du rapport annuel transmis par la SAEML JARDINS DU MONDE pour l'exercice 2006

DECIDE

- de désigner au titre des personnalités qualifiées usagers :

- Monsieur Christian LAHONDERE

- Monsieur Jacques PENEAU

comme membres du Conseil d'Administration de la Régie « Jardins du Monde »

- d'incorporer dans le domaine public communal les voies, espaces libres et équipements du lotissement :
 Ø « LES TERRASSES » sis au lieu-dit Pontaillac Nord

- d'acquérir les parcelles cadastrée BN 428 d'une superficie de 53 m², et BN 408 d'une superficie de 195 m² au lieu-dit « Chatelard Nord », appartenant à la S.A.R.L. MAISON CÔTE DE BEAUTE afin de permettre la création d'un pan coupé à l'angle des rues de la Treille et des Cendrilles augmentant ainsi la visibilité du carrefour,
- de désigner Maître NAUTIAQ, notaire à Saujon, afin de se charger de la réalisation de ces transactions,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à ces transactions,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne des subventions à hauteur de 50 % du montant hors taxes des dépenses liées à la réalisation des procédures de la phase administrative de l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable.

- d'accepter la demande de remise gracieuse de la pénalité due en cas de non paiement à la date d'exigibilité des taxes pour M. BLANCHARD Christian dans le cadre du permis de construire en date du 24 novembre 2003, n° 17 306 0300197 pour un montant de 48 euros.

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AW n° 507, d'une surface de 894 m², sis boulevard Franck Lamy moyennant la somme de 35 760 € (trente cinq mille sept cent soixante euros) en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître NAUTIAQ, 8 rue Jules Ravet, 17600 SAUJON, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

- de modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022.01	Dépenses imprévues	+ 33 787,66	
611.0203	Prospective financière Inviséo	+ 3 170,00	
6232.40	Contrat. Prestation. Mondial Billes	+ 1 436,00	
6574.0241	Subventions Fêtes & Cérémonies	+ 22 400,00	
6574.40	Subventions Sportives	+ 30 600,00	
6574.520	Subventions Sociales	+ 30 000,00	
6574.5220	Subventions Enfance	+ 11 072,00	
6574.90	Subventions Economiques	+ 892,00	
668.01	Autres charges financières (ordre)	+ 47 600,00	
6811.01	Dotations aux amortissements	+ 6 700,00	
673.900	Annulation titres S/exercice antérieur Jardins du Monde	+ 236 000,00	
67442.900	Dotation Régie Jardins du Monde	+ 1 000,00	
678.900	Indemnité Jardins du Monde	- 36 000,00	
7571.900	Redevance Affermage Jardins du Monde		- 37 747,34
7713.01	Libéralités reçues (ordre)		+ 426 405,00
		+ 388 657,66	+ 388 657,66
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
10251.01	Dons et Legs en capital (ordre)	+ 426 405,00	
1322.221	Opérations d'Investissement Lycées (ordre)	+ 150 770,00	
1323.220	Opération d'Investissement Collèges (ordre)	+ 402 660,00	

1328.01	Opérations d'Investissement S/mandat (ordre)	+ 111 185,00	
1641.01	Remboursement emprunts en euros	- 213 105,00	
2188 .822	Acquisition panneaux radars	+ 20 000, 00	
2313.411	Travaux gymnase (Peinture Squash)	+ 11 000,00	
261.01	Remboursement participation suite dissolution (Semarroy / Sémipar Semget) (ordre)		+ 47 600,00
261.900	Remboursement participation Jardins du Monde		+ 570 000,00
2764.900	Créances personnes droits privée Jardins du Monde		- 380 000,00
2802.01	Amortissement Frais d'Urbanisme		+ 6 700,00
45612.221	Opérations d'Investissement Lycées (ordre)		+ 150 770,00
45622.220	Opération d'Investissement Collèges (ordre)		+ 402 660,00
4582.01	Opérations d'Investissement S/mandat (ordre)		+ 111 185,00
		+ 908 915,00	+ 908 915,00

36 de modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
21531	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE – RESEAUX D'EAU		36 280,00
2762	CREANCES S/TRANSFERT		

	DROITS A DEDUCTION TVA	36 280,00	
--	------------------------	-----------	--

11 d'attribuer les subventions suivantes :

<u>Article 6574 – Fonction 0241</u>	<u>22 400,00</u>
o SOMECOB	10 000,00
o ASSOCIATION ROYAN D'HIER & D'AUJOURD'HUI	5 400,00
o ROYAN LA BELLE EPOQUE	7 000,00
<u>Article 6574 – Fonction 40</u>	<u>30 600,00</u>
o ENTENTE ROYAN ST GEORGES HAND BALL	14 000,00
o UNION DE LA BOULE ROYAN ROYANNAISE	2 000,00
o ROC PELOTE BASQUE	6 600,00
o ASSOCIATION ROYAN SAUJON RUGBY	8 000,00
<u>Article 6574 – Fonction 520</u>	<u>30 000,00</u>
o LES AMIS DES BETES	5 000,00
o ASSOCIATION TREMPIN 17	15 000,00
o S.N.S.M. STATION DE ROYAN	10 000,00
<u>Article 6574 – Fonction 5220</u>	<u>11 072,00</u>
o SCOUTS DE FRANCE GROUPE CHAMPLAIN ROYAN	11 072,00
<u>Article 6574 – Fonction 90</u>	<u>892,00</u>
o A.I.M.C.R. +	892,00

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « SOMECOB » et la Ville augmentant le concours financier de la Ville de 50.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « Groupement d'intérêt Commercial & Communal / G.I.C.C ». et la Ville augmentant le concours financier de la Ville de 32.400 €.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « ROYAN CULTURE » et la Ville augmentant le concours financier de la Ville de 80.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « DEPARTEMENT ANIMATION » et la Ville augmentant le concours financier de la Ville de 77.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre l'association « ROC GOLF » et la Ville allouant une subvention de 23.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre l'association les REGATES DE ROYAN et la Ville allouant une subvention de 23.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre l'association « ROC TENNIS » et la Ville allouant une subvention de 23.000 €,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30**